



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2026
Français
Original : anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Soixante-dix-septième session

Genève, 12-16 octobre 2026

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Examen des rapports relatifs au contrôle et à l'évaluation
des programmes et de l'administration**

Rapport sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général

Rapport du Haut-Commissaire

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées par le Bureau de l'Inspecteur général entre juillet 2025 et juin 2026. Il est soumis en application de la décision du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire selon laquelle les rapports relatifs au contrôle et à l'évaluation des programmes et de l'administration sont examinés au cours de sa session plénière annuelle ([A/AC.96/1003](#), par. 25 l f) vi)). Le Comité exécutif a en outre demandé que lui soient régulièrement présentés des résumés concernant les investigations et les principales catégories d'affaires examinées, le nombre et le type d'enquêtes et le temps moyen consacré à leur conduite ainsi qu'une description des mesures disciplinaires prises en rapport avec celles-ci ([A/AC.96/1021](#), par. 24 e)).



I. Résumé

1. Le présent rapport, qui rend compte des activités menées par le Bureau de l'Inspecteur général entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 juin 2026, est structuré de la même manière que les années précédentes, notamment en ce qui concerne les données relatives à l'intégrité liées aux fautes professionnelles, afin de faciliter les comparaisons. Il marque en outre la fin du mandat de l'Inspecteur général sortant.

2. Le Bureau de l'Inspecteur général a continué de s'acquitter de son mandat¹ consistant à assurer la cohérence et la coordination des activités de contrôle indépendant, à mener des enquêtes indépendantes, à fournir des services d'assurance, à procéder à des analyses stratégiques et à faire part de ses observations, et à déterminer les principaux risques auxquels est exposé le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Cet objectif a été atteint grâce à ses unités constitutives : le Service des enquêtes et le Service de contrôle stratégique.

II Bureau de l'Inspecteur général

A. Exécution de la stratégie du Bureau de l'Inspecteur général pour 2021-2026

3. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'Inspecteur général, à l'instar de tous les organes de contrôle interne, a été touché par d'importantes réductions budgétaires et a dû procéder à des changements majeurs afin de maintenir, dans la mesure du possible, un niveau adéquat d'assurance et d'intégrité avec des ressources moindres. Le Bureau procède actuellement à un examen des résultats obtenus dans le cadre de sa stratégie pour 2021-2026, afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs, à savoir : renforcer davantage la coordination avec les entités de contrôle, garantir la cohérence et l'utilisation efficace des ressources, mener des enquêtes rigoureuses en réponse aux manquements à l'intégrité, et fournir des services consultatifs indépendants pour aider la direction à recenser et à corriger les lacunes systémiques mises en évidence par les activités de contrôle, d'assurance et d'intégrité. Cette analyse permettra également de dégager les enseignements tirés, qui serviront à orienter l'action à mener. Parallèlement, les préparatifs sont en cours en vue de l'entrée en fonction du prochain Inspecteur général, qui dirigera l'élaboration du prochain cadre stratégique du Bureau, couvrant la période allant de 2027 et au-delà.

B. Maintien des activités de contrôle dans un contexte budgétaire en évolution

4. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'Inspecteur général a subi les effets des coupes budgétaires imposées au HCR, ce qui s'est traduit par une réduction sensible de ses capacités comme suite à la suppression et/ou au déclassement de 15 postes, y compris la suppression des effectifs chargés de la gestion des ressources. Il a fallu prioriser avec minutie les activités afin de préserver les capacités essentielles de contrôle. Les initiatives de numérisation en cours ont permis d'améliorer l'efficacité opérationnelle grâce à l'automatisation, à l'analyse des données et à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Les fonctions de réception et d'enregistrement des signalements et de traitement des plaintes du Bureau sont en passe d'être intégrées dans un modèle reposant sur l'intelligence artificielle, ce qui doit permettre, dans une certaine mesure, de protéger les capacités d'enquête et d'assurance. Le Bureau reste déterminé à adopter des approches innovantes pour soutenir les efforts en matière de responsabilité et d'intégrité, tout en sachant que la limitation des ressources continuera d'imposer une hiérarchisation des priorités.

¹ Tel qu'il est défini dans la politique du HCR en matière de contrôle indépendant, que l'on peut consulter sur le site Web du Haut-Commissariat (<https://www.unhcr.org/fr/en-bref/gouvernance-et-supervision/bureau-de-linspecteur-general>) et, en interne, dans l'instruction administrative sur la conduite des enquêtes dans l'organisation.

C. Exigences accrues des donateurs en matière de rapports

5. Dans un contexte où les ressources se font de plus en plus rares, l'attention portée à la responsabilité, à la transparence et à la démonstration des résultats obtenus s'est intensifiée. Le Bureau de l'Inspecteur général joue un rôle proactif pour répondre à ces attentes et aider le Haut-Commissaire à renforcer la transparence, l'intégrité et la responsabilité au sein de l'organisation. Au cours de la période considérée, le Bureau a constaté une augmentation des exigences formulées par les donateurs et d'autres mécanismes de mobilisation des ressources en matière de rapports détaillés concernant les allégations de fautes professionnelles, en particulier en ce qui concerne les fonds préaffectés et les financements liés à des projets. Le Bureau suit de près les discussions relatives aux partenariats et aux relations avec les donateurs, y contribue et adapte ses procédures afin de se conformer à ces exigences en matière de rapports.

D. Application des recommandations issues des activités de contrôle

6. Le Bureau de l'Inspecteur général a constaté que le nombre de recommandations d'audit interne en souffrance à la fin de la période considérée restait important, car de nombreuses recommandations avaient atteint leur date limite d'application alors que peu d'entre elles avaient été classées. Il a également constaté que les réductions budgétaires et les suppressions de postes avaient eu des incidences sur la capacité de la direction de donner suite aux recommandations, celle-ci ayant dû réévaluer ses priorités et ses capacités d'exécution.

7. L'application des recommandations dans les délais impartis reste essentielle pour atténuer les risques recensés et renforcer les processus organisationnels. Le Bureau de l'Inspecteur général aide la direction dans ce domaine, notamment grâce à l'outil de suivi en ligne des recommandations issues des activités de contrôle qu'il a mis au point et qui est accessible à l'ensemble du personnel du HCR. Au cours de la période considérée, l'intégration de l'outil aux systèmes de l'entreprise a été encore renforcée, grâce à l'affichage, dans d'autres bases de données accessibles aux opérations, d'informations consolidées sur les activités de surveillance.

III. Système de contrôle et d'assurance

8. Le Bureau de l'Inspecteur général est chargé d'assurer l'efficacité et la cohérence du système de contrôle indépendant du HCR. Sa stratégie vise notamment à recueillir des données à partir des travaux relatifs à l'assurance, à les analyser et à en dégager des leçons.

A. Coordination et couverture des activités de contrôle

9. Le Bureau de l'Inspecteur général a organisé des réunions de coordination trimestrielles rassemblant des organes de contrôle indépendants, tant internes qu'externes, ainsi que certaines fonctions de gestion relevant du deuxième niveau, afin d'examiner les plans de travail, les nouveaux risques auxquels l'organisation est exposée et les possibilités de renforcer la complémentarité et la cohérence des activités de contrôle. Ces réunions avaient pour objectif d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles afin de permettre à la direction de s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle. Elles ont permis aux organes de contrôle d'échanger leurs vues sur la transformation organisationnelle en cours et de recenser les principaux risques et les lacunes en matière de contrôle qui pourraient bénéficier d'un examen indépendant. Elles ont également permis d'affiner les approches visant à réduire les doublons dans les activités de contrôle et à améliorer le partage d'informations concernant la planification et les résultats des activités de contrôle.

10. Dans le cadre de sa mission visant à assurer la coordination des activités de contrôle et à assurer une couverture équilibrée des risques, le Bureau de l'Inspecteur général a actualisé son analyse systémique de la couverture des activités de contrôle, en la mettant en correspondance avec le paysage des risques de l'organisation. Cette analyse a mis en

évidence une couverture des activités de contrôle relativement bien répartie, quoique de plus en plus réduite, en raison de la diminution des ressources consécutive aux déficits de financement. Si les réductions ont été relativement moins importantes que celles touchant d'autres fonctions du HCR, elles ont néanmoins nécessité une réorientation des approches et une redéfinition des priorités afin de limiter au maximum les lacunes dans la couverture des activités de contrôle.

B. Contrôle stratégique

11. Conformément au mandat qui lui a été confié, le Bureau de l'Inspecteur général a continué de recenser les principaux risques liés aux activités du HCR et de les signaler à la direction. Il l'a fait par la voie officielle et de manière informelle.

12. À l'appui de ce travail, le Bureau de l'Inspecteur général a poursuivi l'examen des risques en interne, pour soutenir l'équipe de direction de l'organisation. Au cours de la période considérée, cela a notamment consisté à réexaminer le rôle et la structure des bureaux régionaux comme suite à la réorganisation d'octobre 2025 ; les lacunes systémiques en matière de contrôle mises en évidence par les conclusions des enquêtes ; l'initiative relative aux services partagés du siège ; et la mobilisation des parties prenantes dans le cadre du changement organisationnel.

13. Conscient que la restructuration de l'organisation entrainait dans une phase de consolidation fin 2025 et début 2026, le Bureau de l'Inspecteur général s'est efforcé de soutenir ces efforts en poursuivant activement ses activités de conseil. Il a notamment contribué à une évaluation des risques de fraude liés à la transition vers de nouvelles structures, participé en tant qu'observateur indépendant et conseiller à l'élaboration du projet de partage de services à l'échelle mondiale, et contribué à la définition des changements qui pourraient être apportés à la fonction de contrôle des projets ainsi qu'à l'élaboration d'options pour un nouveau modèle opérationnel.

C. Service d'audit interne

14. Le Bureau de l'Inspecteur général a continué d'assurer sa fonction de liaison entre le HCR et le Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le cadre de la fourniture de services d'audit interne au HCR. Ces services sont fournis conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à un mémorandum d'accord signé en mars 2018. La mise à jour du mémorandum d'accord actuel est toujours en cours.

D. Comité d'audit et de contrôle indépendant

15. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'Inspecteur général a fourni des services de secrétariat au Comité d'audit et de contrôle indépendant, notamment en organisant et en animant trois sessions, y compris des consultations avec les principales entités de contrôle internes et externes, et avec des hauts responsables des divisions compétentes et des bureaux régionaux du HCR. Le Comité d'audit et de contrôle indépendant a partagé ses observations avec le Haut-Commissaire et la Haute-Commissaire adjointe à la fin de chaque session et présentera son rapport annuel à la quatre-vingt-dix-septième réunion du Comité permanent. Un membre du Comité a achevé son mandat au cours de la période considérée ; le Service du contrôle stratégique a accompagné le processus de nomination d'un nouveau membre et l'a aidé à prendre ses fonctions.

E. Corps commun d'inspection

16. En tant que point focal de l'organisation pour le Corps commun d'inspection (CCI) du système des Nations Unies, le Bureau de l'Inspecteur général a assuré la liaison avec le CCI, coordonné les contributions aux examens et organisé des consultations.

17. Au cours de la période considérée, le CCI a publié cinq études portant sur l'ensemble du système. Celles-ci portent sur les politiques et pratiques visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles (JIU/REP/2025/2) ; les évaluations des entités des Nations Unies conduites par les donateurs, ainsi que des autres demandes faites par eux à des fins de contrôle dans le cadre d'accords de financement, à la lumière du principe de l'audit unique (JIU/REP/2025/3) ; les politiques et pratiques servant à l'établissement des taux de l'appui aux programmes (JIU/REP/2025/4) ; la fonction d'ombudsman et des services de médiation (JIU/REP/2025/5), et les services de santé (JIU/REP/2025/6).

18. Au total, ces nouveaux rapports contiennent 25 recommandations adressées au HCR, qui représentent la majorité des 37 recommandations dont l'application par le HCR était encore en suspens à la fin du mois de juin 2026, dont quatre étaient en retard. Le HCR a classé six recommandations au cours de la période considérée.

IV. Intégrité

A. Renforcement de la responsabilité et du système d'intégrité de l'organisation

19. En mars 2026, le Haut-Commissaire a lancé un nouveau plan d'action pour l'intégrité, plaçant celle-ci au cœur de la gouvernance de l'organisation et définissant un programme complet visant à renforcer la responsabilité, la transparence et la conduite éthique à tous les niveaux de l'organisation. Sous la coordination du chef de cabinet, le Bureau de l'Inspecteur général contribue activement à cette initiative, notamment en élaborant un tableau de bord qui présente des données statistiques relatives aux allégations de fautes professionnelles et aux enquêtes y afférentes, auquel l'ensemble du personnel de l'organisation peut accéder.

20. Par ailleurs, la campagne « Integrity Counts » (l'intégrité compte) a été lancée au cours de la période considérée, et des supports disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU ont été mis à la disposition du personnel. À l'occasion de la semaine de la Journée internationale des lanceurs d'alerte (le 23 juin), un appel à l'action a été adressé au personnel afin de l'inciter à signaler toute préoccupation concernant d'éventuels comportements répréhensibles (qu'il en ait été témoin ou qu'il en ait été victime).

B. Protection contre les mesures de représailles

21. Le Bureau de l'Inspecteur général est chargé de mener des enquêtes factuelles dans le cadre de l'examen préliminaire des demandes de protection contre les représailles². Au cours de la période considérée, il a reçu 14 demandes d'enquête du Bureau de la déontologie concernant des allégations de représailles a priori fondées, contre 16 au cours de la période précédente. Au total, 13 rapports d'enquête ont été finalisés et transmis au Bureau de la déontologie pour qu'il se prononce sur leur bien-fondé du point de vue juridique ; parmi ceux-ci, un dossier reçu à la mi-juin 2026 est toujours en cours d'examen. Le Bureau a appuyé les efforts déployés par le Bureau de la déontologie en vue de réviser l'instruction administrative relative à la protection contre les représailles et adhère pleinement aux réformes en matière d'intégrité et de responsabilité.

C. Soutien aux témoins

22. Le Bureau de l'Inspecteur général a constaté avec préoccupation que des difficultés persistaient dans la mise en place d'un accompagnement des témoins, notamment en raison des coupes budgétaires et des réductions des programmes destinés aux réfugiés. Il a obtenu des résultats encourageants dans certaines enquêtes lorsqu'il a pu poursuivre ses investigations une fois la victime mise hors de danger. Conformément à l'approche de

² Conformément à la note de service (interne) relative à la protection contre les mesures de représailles.

l'organisation consistant à ne pas nuire, le Service des enquêtes s'est abstenu d'ouvrir huit enquêtes au cours de la période considérée en raison de risques pour la sécurité des témoins.

V. Plaintes et enquêtes

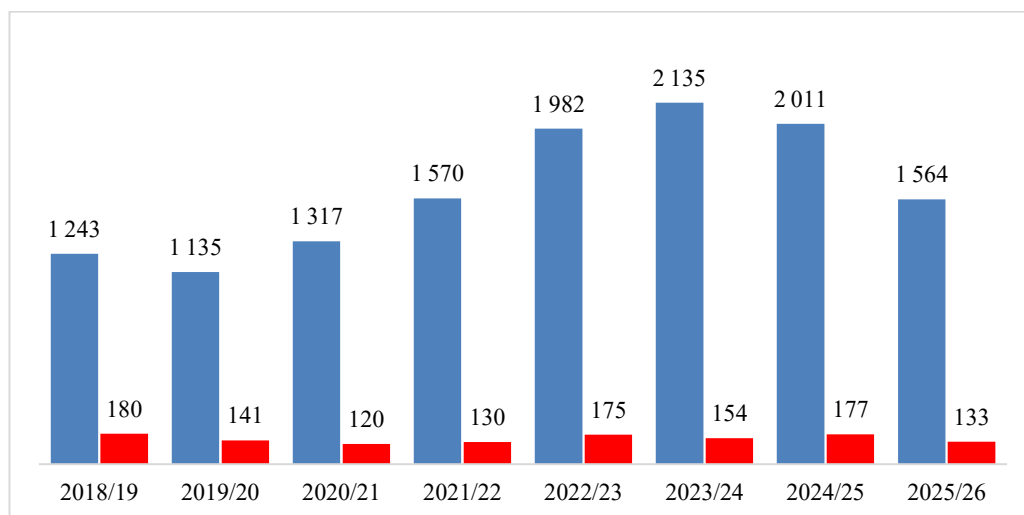
A. Nombre d'affaires et signalements

23. Au cours de la période considérée, le Bureau a enregistré 1 564 plaintes pour fautes, soit une baisse de 22 % par rapport aux 2 011 plaintes enregistrées au cours de la période précédente.

24. Depuis 2015, le Bureau de l'Inspecteur général a constaté une augmentation constante du nombre de plaintes pour faute signalées ; toutefois, cette tendance ne s'est pas poursuivie au cours des deux dernières périodes considérées. La tendance à la baisse est probablement liée aux réductions importantes tant budgétaires qu'en termes de capacités que le HCR a connues depuis 2024. Les principales catégories de fautes professionnelles sont restées globalement les mêmes au cours de l'année écoulée : les fraudes ayant des incidences financières, les plaintes liées au lieu de travail, ainsi que l'exploitation et les abus sexuels continuant de représenter la plus grande part des plaintes signalées. Si les données fournissent de précieux renseignements, elles ne rendent pas forcément compte avec précision des tendances sous-jacentes.

Figure I

Évolution des plaintes pour faute enregistrées et des enquêtes ouvertes



25. Le plus grand nombre de plaintes pour faute concernait les cas suivants : i) fraudes ayant des incidences financières³ (300, soit 19 %) ; ii) plaintes liées au lieu de travail (283, soit 18 %) ; iii) exploitation et abus sexuels (224, soit 14 %) ; et iv) fraude en matière de détermination du statut de réfugié ou de réinstallation (118, ou 8 %). Concernant ces quatre catégories, la situation reste inchangée par rapport aux deux périodes précédentes. En outre, 755 plaintes pour faute (soit 48 % de l'ensemble des plaintes) visaient des membres du personnel du HCR, nombre qui reste stable par rapport à la période précédente ; 395 plaintes (25 %) concernaient des agents de partenaires d'exécution, 125 (soit 8 %) concernaient des fonctionnaires nationaux, et 43 (soit 3 %) concernaient des personnes déplacées de force et des personnes apatrides.

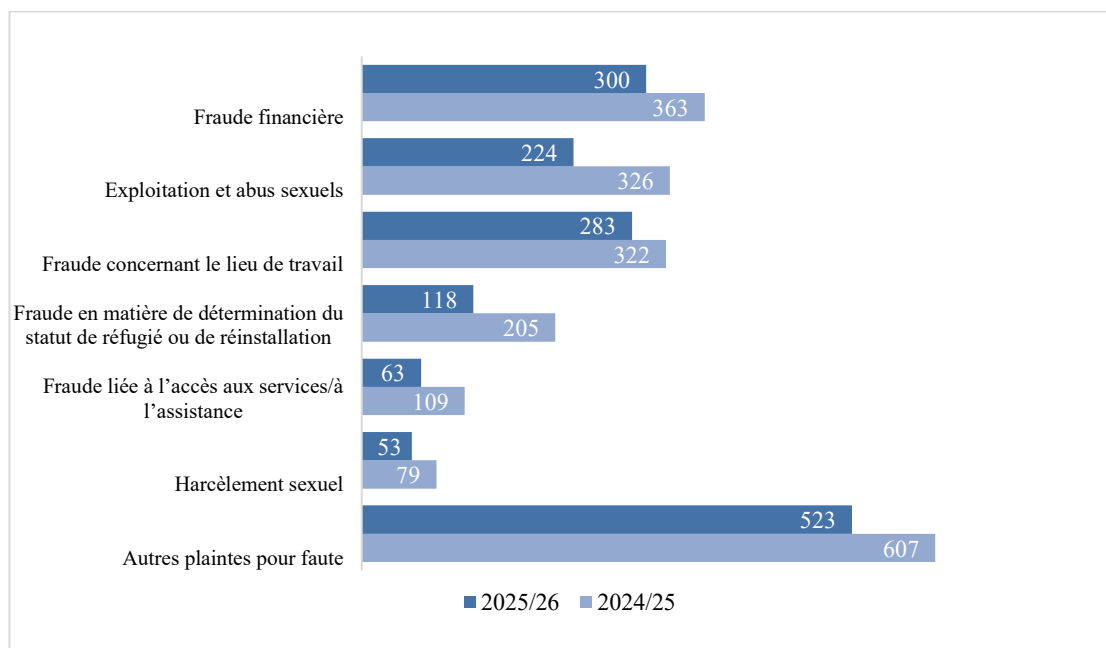
26. Sur le plan géographique, les deux régions d'Afrique ont fait l'objet de 552 plaintes (soit 35 %), suivies par la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord avec 420 plaintes (soit 27 %), ce qui porte le total combiné de ces régions à 62 % de l'ensemble des plaintes. Sur un total de 552 plaintes en Afrique, 399 plaintes ont été enregistrées dans la région de

³ La fraude ayant des incidences financières comprend la fraude relative aux droits et prestations et au régime d'assurance maladie de l'ONU.

l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, et 153 en Afrique occidentale et centrale – répartition similaire à celle des dernières années.

Figure II

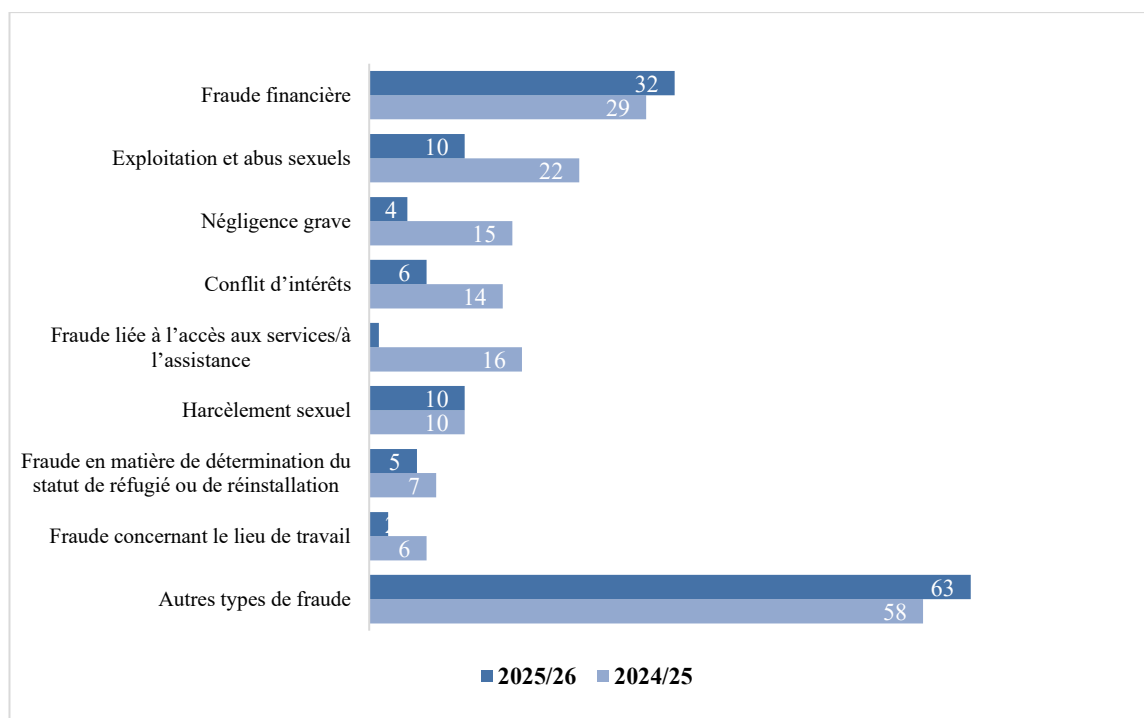
Plaintes pour faute enregistrées en 2025/2026 par rapport à 2024/2025
(fautes les plus courantes)



27. Au total, 133 nouvelles enquêtes ont été ouvertes, soit une hausse de 25 % par rapport à la période précédente (177 nouvelles enquêtes). Les principales catégories d'enquêtes ouvertes concernaient : i) la fraude ayant des incidences financières (54, dont 32 cas de fraude financière et 22 de fraude au régime d'assurance maladie) ; ii) le harcèlement sexuel (10) ; iii) l'exploitation et les abus sexuels (10) ; et iv) le vol (8). Par ailleurs, deux enquêtes ont été ouvertes à la suite de plaintes concernant le lieu de travail.

Figure III

Enquêtes ouvertes en 2025/2026 par rapport à 2024/2025
(fautes les plus courantes)



28. Au total, 165 enquêtes ont été menées à terme, contre 188 au cours de la période précédente. Sur les 165 enquêtes, 88 (53 %) ont été jugées fondées, 35 n'ont pas permis de recueillir des éléments de preuve suffisants (21 %), 38 ont dû être closes avant la fin (dont huit en raison de risques de sécurité pour la victime ou le témoin) et les quatre affaires restantes ont été déclarées sans fondement.

29. Sur les 165 enquêtes menées à terme, 153 mettaient en cause des membres du personnel du HCR. Parmi elles, 81 ont été jugées fondées et transmises à la Division de la gestion du personnel pour qu'elle prenne les mesures disciplinaires voulues.

30. Au total, 22 mesures disciplinaires ont été imposées à 22 membres du personnel du HCR, parmi lesquels 14 (64 %) ont été licenciés ou mis à pied. Les contrats de cinq membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire ont été résiliés, et trois autres ont fait l'objet d'une mesure disciplinaire n'entraînant pas de séparation. En outre, 93 autres personnes – 70 membres du personnel et 23 membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaires – ont quitté le HCR avant la fin de l'examen du rapport d'enquête ou des procédures disciplinaires.

31. Au cours de la période considérée, les cas de 10 membres du personnel ont été transmis, par l'intermédiaire du Service des affaires juridiques, au Bureau des affaires juridiques de l'ONU, afin qu'il les partage aux autorités nationales compétentes pour qu'elles engagent des poursuites pénales.

32. En ce qui concerne la base de données ClearCheck à l'échelle du système des Nations Unies – utilisée pour empêcher l'embauche ou la réembauche de personnes dont la relation de travail avec une entité des Nations Unies a pris fin à la suite d'une constatation de harcèlement sexuel ou d'exploitation et abus sexuels, y compris celles qui sont parties avant la conclusion d'une enquête ou d'une procédure disciplinaire – le Bureau a traité 60 demandes de vérification, aboutissant à l'identification de deux personnes. Par ailleurs, 13 cas ont été ajoutés à ClearCheck, dont neuf – huit membres du personnel et une personne n'ayant pas la qualité de fonctionnaire – concernaient des fautes à caractère sexuel (exploitation et abus sexuels ou harcèlement sexuel), et quatre – trois membres du personnel et une personne n'ayant pas la qualité de fonctionnaire – concernaient d'autres types de fautes (fraude, détournement de fonds, vol ou abus de pouvoir).

33. Le Service des enquêtes s'est efforcé de s'acquitter de sa charge de travail avec diligence, malgré des ressources limitées : 84 % des évaluations des plaintes relatives à des faits d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuels ont été réalisées en quatre semaines et 94 % des plaintes pour faute (à l'exception de celles concernant des faits d'exploitation et d'abus sexuels et le harcèlement sexuel) ont été évaluées dans un délai de huit semaines. Environ 43 % des enquêtes relatives à des faits d'exploitation et à des abus sexuels ainsi qu'au harcèlement sexuel (12 sur 28) ont été menées à bien dans le délai cible renforcé de quatre mois fixé pour les enquêtes sur les comportements sexuels répréhensibles, tandis que 54 % de toutes les autres enquêtes ont été menées à bien dans un délai de six mois.

34. Sur l'ensemble des 1 564 plaintes évaluées au cours de la période considérée, 492 (31 %) ont été classées après l'examen initial, 114 (7 %) ont donné lieu à une enquête ; et 849 (54 %) plaintes ont été renvoyées aux entités compétentes. Les signalements portaient sur des questions qui ne relèvent pas du mandat du Bureau de l'Inspecteur général. La majorité d'entre eux ont été transférés à des services internes au HCR (660, soit 78 %) ; tandis que 53 cas (soit 6 %) ont été transmis à des partenaires d'exécution pour un éventuel suivi d'enquête. D'autres dossiers ont été transmis à des entités externes, notamment à la Division des enquêtes du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, pour les cas où il existait un conflit d'intérêts réel ou perçu, ainsi qu'à des organes d'enquête d'autres entités des Nations Unies. Par ailleurs, 109 cas de faute présumée ont fait l'objet d'une enquête menée par des partenaires d'exécution, conformément aux accords de partenariat existants.

B. Protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels

1. Tendances et données

35. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'Inspecteur général a reçu un total de 161 plaintes qui se rapportaient à des faits d'exploitation et d'abus sexuels dont les victimes étaient identifiées ou identifiables ; il en avait reçu 217 l'année précédente.

36. Vingt-sept plaintes mettant en cause le personnel du HCR ont été déposées, dont 21 ont été classées au stade du dépôt, 4 ont été renvoyées à un autre service et 2 étaient en attente de traitement.

37. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'Inspecteur général a ouvert 10 enquêtes concernant des allégations d'exploitation et d'abus sexuels, dont neuf visaient des membres de l'organisation et une visait un prestataire. Une enquête est toujours en cours, tandis que les neuf autres ont été classées sans suite – soit pour des raisons de sécurité, soit faute d'éléments suffisants, soit parce que les allégations n'étaient pas étayées.

38. Sur les 134 plaintes mettant en cause des agents de partenaires d'exécution, 47 ont été classées au stade du dépôt et 4 étaient en attente de traitement. Les organes d'enquête des partenaires concernés ont ouvert 83 enquêtes, dont 2 sont toujours en cours. Sur les 83 enquêtes ouvertes, 61 ont été menées à terme, dont 31 se sont révélées sans fondement ou ont été classées pour d'autres raisons, et 30 ont été jugées fondées. Dans les 30 cas corroborés, les 29 personnes mises en cause ont été licenciées par le partenaire d'exécution concerné, tandis que la procédure disciplinaire relative au cas restant suit son cours.

39. Le nombre de plaintes pour harcèlement sexuel dont les victimes ont été identifiées ou sont identifiables est tombé à 47 au cours de la période considérée, contre 70 pour la période précédente. Au total, 29 plaintes mettaient en cause des membres du personnel du HCR, ce qui a donné lieu à l'ouverture de 10 enquêtes. Sept victimes ont décidé de ne pas engager de procédure formelle, neuf plaintes ont été classées sans suite pour d'autres raisons (principalement faute d'informations), tandis que trois dossiers font toujours l'objet d'une évaluation préliminaire. Dix-huit autres plaintes ont mis en cause des membres du personnel des partenaires d'exécution.

40. Sur les 10 enquêtes ouvertes par le Bureau de l'Inspecteur général au cours de la période considérée, deux se sont révélées fondées, trois ont été classées (deux pour manque de preuves et une pour des raisons de sécurité) et cinq sont toujours en cours.

2. Renforcement de la lutte contre les comportements sexuels répréhensibles

41. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'Inspecteur général a continué de renforcer sa lutte contre les comportements sexuels répréhensibles en adoptant une approche centrée sur la victime dans le cadre des enquêtes sur l'exploitation et les abus sexuels ainsi que sur le harcèlement sexuel. Conformément aux politiques et procédures en vigueur, les enquêtes visaient à préserver les droits, la sécurité, la dignité et la liberté de choix des victimes, notamment en ce qui concerne leur participation aux procédures d'enquête.

42. La collaboration avec l'Unité chargée de la prise en charge des victimes a été encore renforcée afin de faciliter l'orientation des victimes et d'améliorer le suivi de l'aide qui leur est apportée. Au-delà de la gestion des cas individuels, le Bureau de l'Inspecteur général a contribué aux efforts déployés à l'échelle du système pour améliorer la cohérence et la qualité des signalements d'exploitation et d'abus sexuels, grâce à sa participation au groupe de travail chargé des normes relatives aux données et aux signalements concernant l'exploitation et les abus sexuels, ainsi qu'à l'élaboration de lignes directrices visant à harmoniser les pratiques de signalement au sein des organismes des Nations Unies qui utilisent la plateforme iTracker. Le personnel du Service des enquêtes a également continué de participer activement à un réseau interorganisations consacré aux enquêtes sur l'exploitation sexuelle, les abus sexuels et le harcèlement sexuel, ce qui a favorisé le partage des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques. En raison de contraintes financières et de restrictions de déplacements, les ateliers prévus pour le renforcement des capacités des partenaires d'exécution en matière d'enquêtes sur la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels n'ont pas pu être organisés au cours de la période considérée.

C. Soutien aux efforts de prévention des comportements répréhensibles

1. Rapports sur les incidences en matière de gestion

43. Au cours de la période considérée, 23 rapports sur les incidences en termes de gestion ont été adressés à des membres de la direction du HCR, contre 44 pour la période précédente. Ces rapports prennent la forme de courts mémorandums qui rendent compte des enseignements tirés des enquêtes, le but étant d'améliorer les processus et les systèmes. Ils couvrent de nombreux sujets, notamment la passation des marchés, l'abus de privilèges et d'immunités diplomatiques, la gestion du carburant et des véhicules, le non-respect des instructions administratives, la fraude, le harcèlement, l'abus d'autorité, la discrimination et les questions de sécurité. La baisse du nombre de rapports publiés au cours de la période considérée va de pair avec la diminution globale du nombre de plaintes reçues et d'enquêtes ouvertes. Cette tendance est probablement due, du moins en partie, aux importantes réductions d'effectifs et de budget enregistrées au cours de cette période, qui ont inévitablement eu des répercussions sur le nombre total de dossiers traités.

2. Promotion de la transparence et de la sensibilisation

44. L'Inspecteur général a entretenu un dialogue constant avec la direction au siège, dans les bureaux régionaux et sur le terrain, afin de soutenir la mise en œuvre efficace des mesures visant à prévenir et à combattre les comportements répréhensibles. Les rapports trimestriels que le Bureau soumet à la direction fournissent un aperçu des données et des tendances en matière d'intégrité.

45. Des séances d'information ont été régulièrement organisées avec la direction et le personnel sur le terrain pour expliquer les processus d'enquête, partager les enseignements tirés, remédier aux lacunes systémiques et renforcer la capacité de l'organisation de faire face aux fautes et à la fraude.

46. Il a fallu hiérarchiser davantage les activités, en particulier pour ce qui est des travaux d'enquête, et donc réduire certaines initiatives de renforcement des capacités et de sensibilisation, y compris les sessions de formation que le HCR organise à l'intention des partenaires et des enquêteurs peu expérimentés du système des Nations Unies.

47. Le Bureau a également poursuivi ses activités proactives d'enquête sur les fraudes, fondées sur les évaluations des risques antérieures, en collaborant avec des organismes des Nations Unies, des États membres et des organisations internationales afin de lutter contre le « double financement », c'est-à-dire les cas où des partenaires demandent le remboursement des mêmes dépenses auprès de plusieurs bailleurs de fonds. Depuis le lancement de cette initiative en 2024, le Bureau de l'Inspecteur général a ouvert 23 enquêtes et en a mené à bien 22. Dix d'entre elles ont confirmé l'existence d'un double financement, le préjudice financier étant estimé à 630 000 dollars.

VI. Conclusion

48. Le Bureau de l'Inspecteur général constate que la période couverte par le rapport a été marquée par des réductions de financement et des changements organisationnels. Il est conscient qu'il faut consolider l'organisation autour d'une enveloppe budgétaire moins importante et d'un modèle de fonctionnement différent. Les efforts déployés au cours de la période considérée montrent bien que le Bureau de l'Inspecteur général est déterminé à garantir que le système de contrôle indépendant du HCR reste efficace et crédible, même dans un contexte de réduction des ressources et de transformation rapide.

49. Avec l'entrée en fonction d'un nouvel Inspecteur général au cours de la prochaine période, le Bureau continuera à soutenir la direction en menant en temps utile des activités d'assurance ciblées et des travaux d'enquête rigoureux, selon les besoins du contexte actuel.